

Image not found or type unknown



Retrait demandé de photos via les réseaux sociaux

Par **nièvreyonnecôté d'or**, le **07/02/2020** à **07:53**

Publié sur les réseaux sociaux des photos d'un employé municipal, dont le visage a été rayé et ne permet pas son identification, est-ce légal ?

Bonjour,

Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum (voir les CGU) !

Merci.

Par **Visiteur**, le **07/02/2020** à **08:36**

B O N J O U R (obligation sur ce site) !...

Question trop imprécise, cette personne est-elle reconnaissable par d'autres éléments ?